



# **POLITIQUE RELATIVE AUX PREMIERS SECOURS**

**SEPTEMBRE 2022**

# **LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

## **Humanité**

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

## **Impartialité**

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

## **Neutralité**

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

## **Indépendance**

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

## **Volontariat**

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

## **Unité**

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

## **Universalité**

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

# Contents

Introduction	<b>4</b>
Objet	<b>5</b>
Définitions	<b>6</b>
Énoncé	<b>6</b>
Responsabilités	<b>9</b>

# INTRODUCTION

Aujourd'hui, les 192 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge membres du plus grand réseau humanitaire au monde contribuent à la prestation de premiers secours. Si les connaissances des Sociétés nationales dans ce domaine sont désormais mondialement reconnues, tout a commencé il y a plus de 162 ans, lors de la bataille de Solferino, lorsque des premiers secours ont été dispensés sans discrimination aux soldats, aux malades et aux blessés. Les premiers secours sont à la base du réseau de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale). Avec la création de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en 1919 et l'augmentation des besoins en matière de sécurité, les premiers secours se sont répandus à travers le monde et se sont développés, y compris pour inclure des aspects importants tels que les premiers secours psychologiques. Le réseau de la Fédération internationale sert de nombreux publics au travers de programmes de premiers secours qui vont des premiers secours communautaires aux premiers secours avancés et aux soins paramédicaux, en fonction du rôle d'auxiliaire convenu entre les pouvoirs publics et les Sociétés nationales, ainsi que des besoins.

En 2018, les Sociétés nationales ont formé plus de 23 millions de personnes aux premiers secours et on compte à travers le monde plus de 1 650 000 formateurs en premiers secours actifs . Ces dix dernières années, le réseau de la Fédération internationale a collectivement atteint plus de 200 millions de personnes au moyen d'activités d'éducation et de formation aux premiers secours et de services de premiers secours au niveau communautaire. Les premiers secours permettent aux Sociétés nationales d'accéder aux communautés, y compris celles qui se trouvent dans des zones urbaines et rurales difficiles à atteindre. Les premiers secours sont aussi un des principaux points d'entrée s'agissant d'attirer les jeunes et les volontaires, et ils sont devenus le plus connu des mécanismes utilisés par les Sociétés nationales pour obtenir des ressources financières à l'appui de leurs services d'urgence. Enfin, en plus de contribuer à la cohésion sociale et à l'inclusion, les services de premiers secours créent des emplois. Par ailleurs, dans les situations d'urgence, les Sociétés nationales se servent de leurs compétences en matière de premiers secours pour remplir leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics.

# OBJET

Face à l'évolution de la santé dans le monde, la Fédération internationale réaffirme son engagement en faveur des premiers secours.

La présente politique vise à aider les Sociétés nationales à assurer un enseignement de qualité en matière de premiers secours, à harmoniser les formations dispensées et à doter les volontaires et les communautés de connaissances et de compétences vitales, ainsi que de la volonté de sauver des vies et de faciliter le rétablissement des victimes d'accidents et de situations d'urgence. Elle a également pour objectif de promouvoir le recours à l'innovation et à la technologie par les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale afin qu'ils s'en servent pour combler les lacunes, en couvrant davantage de communautés et en dispensant une éducation aux premiers secours et des premiers secours de manière plus économique et opportune. Elle vise en outre à renforcer la capacité et l'aptitude collectives du réseau à mener des activités de sensibilisation, à collaborer et à intensifier ses activités et services de premiers secours aux niveaux communautaire, national et international, en faisant en sorte que chaque foyer, lieu de travail ou école compte une personne formée aux premiers secours par les Sociétés nationales. La politique contribuera aussi à renforcer la reconnaissance du réseau de la Fédération internationale en tant que partenaire de choix en matière de premiers secours par les communautés, les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes aux niveaux international et national.

La Stratégie 2030 de la Fédération internationale définit la manière dont les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale s'appuieront sur les plus de 100 ans de succès qu'ils ont à leur actif pour créer un monde plus humain et pacifique et s'adapter aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Les premiers secours contribuent à répondre aux cinq défis définis dans la Stratégie 2030.

Les premiers secours favorisent la résilience au niveau communautaire dans différents contextes :

- 1** En améliorant la préparation des communautés qu'il s'agisse de crises quotidiennes ou de catastrophes à grande échelle;
- 2** En promouvant les comportements sains et en mobilisant différents publics et parties prenantes qui peuvent jouer un rôle dans leur communauté;
- 3** En tenant compte du contexte et donc en respectant les difficultés et les cultures locales.

Le Cadre de la Fédération internationale relatif à la santé et aux soins 2030 permet d'intégrer la formation et la pratique en matière de premiers secours dans toutes les activités du domaine de la santé et des soins. La présente politique prend appui sur les engagements, politiques et résolutions pertinents de la Fédération internationale, et y est conforme. Elle est guidée par des normes professionnelles, des lignes directrices fondées sur des données probantes, les cadres mondiaux pertinents et les progrès réalisés dans le domaine des premiers secours.

Cette politique fait partie de la vision de la Fédération internationale en matière de premiers secours 2030 et son cadre opérationnel, et doit être considérée comme telle. Elle remplace la politique relative aux premiers secours adoptée par le Conseil de direction de la Fédération internationale en 2007 et sera révisée régulièrement, au plus tard lors de l'Assemblée générale de la Fédération internationale en 2029.

# DÉFINITIONS

Les définitions ci-après sont adaptées, aux fins de la présente politique, des lignes directrices internationales de la Fédération internationale en matière de premiers secours, de réanimation et de formation.

<b>Premiers secours</b>	Aide immédiate apportée à une personne malade, blessée ou en état de détresse émotionnelle en attendant l'arrivée d'une assistance professionnelle. Outre les soins de réanimation ou l'aide fournie en cas de blessure ou maladie physique, il peut s'agir aussi d'autres premiers soins tels que la fourniture d'un soutien psychosocial (en cas de besoins émotionnels ou sociaux). Les premiers secours visent à sauver des vies, à soulager les souffrances, à repérer les situations dangereuses, à prévenir les complications et à favoriser le rétablissement.
<b>Éducation aux premiers secours</b>	Programme qui permet d'acquérir des automatismes, des connaissances, un savoir-faire et de l'assurance en ce qui concerne les procédures et les techniques de premiers secours.
<b>Services de premiers secours</b>	Services planifiés qui varient en fonction du rôle d'auxiliaire, des ressources et des compétences de la Société nationale. Ils peuvent comprendre des activités de formation et de sensibilisation, des soins préhospitaliers ou des premiers secours en cas d'urgence lors d'une manifestation.

## ÉNONCÉ

La présente politique confirme l'engagement pris par les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale de mener des activités de qualité en matière d'éducation et de formation aux premiers secours et de les intensifier, ainsi que de fournir des services de santé et de soins à base communautaire, dans tous les contextes et en tout temps. Elle insiste sur la fourniture rapide et appropriée de premiers secours permettant de protéger et de sauver des vies, de soulager les souffrances et d'améliorer les conditions d'existence. Si la Fédération internationale veut vraiment réaliser le potentiel des premiers secours, le Secrétariat doit, avec les Sociétés nationales, déployer des efforts concertés en adoptant une approche fondée sur des données factuelles et dirigée par les communautés, pour ainsi bâtir des communautés plus résilientes. Ensemble, les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale s'engagent à :

## **Fournir des premiers secours à tous, en tout temps et dans tous les contextes**

Les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale renforceront la capacité des volontaires et du personnel d'agir efficacement face aux crises et aux situations quotidiennes et les doteront de l'assurance nécessaire pour dispenser les premiers secours et des formations aux premiers secours. La Fédération internationale contribuera à l'accessibilité des premiers secours pour tous et toutes, à chaque fois que nécessaire, y compris pour les personnes en situation de vulnérabilité (par exemple en cas de difficultés physiques), les personnes en situation de déplacement, ou celles qui vivent dans des environnements fragiles et ont des besoins particuliers. Les communautés seront donc préparées à agir efficacement grâce à l'acquisition des compétences, connaissances et ressources nécessaires.

## **Intégrer l'éducation aux premiers secours et les services de premiers secours en tant qu'activités essentielles des Sociétés nationales**

Les Sociétés nationales intégreront les premiers secours dans leurs plans stratégiques nationaux et feront en sorte que le personnel et les volontaires réaffirment l'importance des premiers secours dans la communauté. Les résultats en matière de santé et de soins seront améliorés grâce aux connaissances et aux compétences de la communauté en premiers secours et aux activités de prévention des accidents dispensées par des volontaires, des agents de santé communautaires et des membres du personnel formés. Le Secrétariat de la Fédération internationale contribuera à la promotion et à la visibilité des activités de premiers secours des Sociétés nationales aux niveaux national et mondial.

## **Dispenser des formations aux premiers secours inclusives et novatrices, en tant que domaine d'apprentissage tout au long de la vie pour un public très divers**

Les formations aux premiers secours peuvent être dispensées aux jeunes comme aux populations âgées, en utilisant des pratiques fondées sur des données factuelles, les progrès technologiques (par ex. application de premiers secours ou mode d'enseignement mixte) et l'expérience accumulée par les participants, les volontaires et le personnel.

En outre, le réseau de la Fédération internationale insistera sur l'importance de l'éducation et de la formation aux premiers secours ainsi que des services de premiers secours, et plaidera en faveur de l'intensification de ces activités en participant à des plateformes mondiales, internationales et nationales, à des manifestations de sensibilisation et à des occasions telles que la Journée mondiale des premiers secours ou la Journée mondiale de l'arrêt cardiaque.

## **Promouvoir une approche fondée sur des données factuelles et axée sur l'amélioration de la qualité dans toutes les activités de premiers secours**

Les lignes directrices internationales en matière de premiers secours, de réanimation et de formation de la Fédération internationale et les meilleures pratiques des Sociétés nationales appuieront l'exécution de tous les programmes de premiers secours et permettront d'atteindre le niveau de qualité reconnu par les institutions de formation. L'approche peut également être appuyée par le renforcement des capacités des formateurs, des méthodes novatrices d'éducation, de formation et d'enseignement, le perfectionnement professionnel, des communautés de pratique, etc.

Il conviendra de renforcer et d'évaluer en continu l'impact des activités de premiers secours et d'éducation aux premiers secours menées par les Sociétés nationales dans les communautés et d'utiliser les résultats pour améliorer encore la formation aux premiers secours.

### **Optimiser les premiers secours en tant que composante à part entière des stratégies holistiques intersectorielles dirigées par les communautés**

Les premiers secours sont divers et font partie intégrante des divers domaines d'activité des Sociétés nationales et du Secrétariat de la Fédération internationale, de la mobilisation des jeunes et des volontaires aux activités à base communautaire de prévention, de préparation, d'intervention et de relèvement en cas de catastrophe, et aux services de santé et de soins, en passant par les programmes de sécurité routière et nautique. À cet égard, le cas échéant, les Sociétés nationales veilleront à la fourniture de services préhospitaliers et de services d'ambulance de qualité, en collaboration avec les pouvoirs publics dans différents contextes, y compris dans les opérations d'urgence. Enfin, l'intégration du soutien psychologique et de la santé mentale dans toutes les activités d'éducation et de formation aux premiers secours et tous les services de premiers secours dans tous les contextes garantira la cohérence des programmes que nous élaborons.

### **Renforcer les partenariats et allouer les ressources financières et humaines nécessaires à l'extension des services de premiers secours et de l'éducation aux premiers secours dans le monde entier**

Les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale prévoiront les ressources financières et humaines nécessaires et optimiseront les partenariats, en collaborant avec des institutions privées et publiques pour dispenser des services de premiers secours et des formations aux premiers secours. Les Sociétés nationales pourront ainsi générer des revenus, qu'elles pourront ensuite investir pour améliorer des services à base communautaire essentiels, notamment des programmes de premiers secours, de manière durable.

# RESPONSABILITÉS

Les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale (y compris le Centre mondial de référence sur les premiers secours de la Fédération internationale) sont conjointement responsables de faire en sorte que :

- tous les membres du personnel et les volontaires qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités et des programmes essentiels de premiers secours connaissent et respectent la présente politique ;
- tous les membres du personnel et les volontaires ont au moins des connaissances et des compétences en matière de premiers secours suffisantes pour intervenir le cas échéant si les ressources à disposition le permettent ;
- des dispositifs et mécanismes de suivi et d'évaluation réguliers sont établis afin de garantir que tous les secouristes et formateurs en premiers secours dispensent des cours et des services de premiers secours de qualité ;
- les partenaires et parties prenantes concernés aux niveaux mondial et local sont informés de la présente politique.

Chacune de ces responsabilités est remplie en fonction du mandat et du rôle respectifs des différentes entités, des besoins et des lacunes recensés dans les contextes dans lesquels elles travaillent, et de leurs ressources, leurs capacités et leur savoir-faire. Par ailleurs, les Sociétés nationales doivent définir leur rôle dans le plan national général de premiers secours et d'intervention d'urgence, tout en se conformant aux autres politiques et lignes directrices existantes de la Fédération internationale, notamment :

- [La Stratégie 2030 de la Fédération internationale](#) (lien vers la version anglaise)
- [Le Cadre de la Fédération internationale relatif à la santé et aux soins 2030](#)
- La Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial
- [La Politique de la Fédération internationale relative au volontariat](#)
- [La Politique de la Fédération internationale relative à la jeunesse](#)
- [Le Guide pour renforcer le rôle d'auxiliaire par la loi et les politiques](#)
- [First aid and Resuscitation guidelines](#), Fédération internationale, 2020
- [Soins au sein des collectivités locales : lignes directrices à l'intention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#), 2020
- [Les Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales 2018](#)



**La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)** est le plus grand réseau humanitaire au monde, qui compte **192 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge membres** et quelque **14 millions de volontaires**. Nos volontaires sont présents dans les communautés avant, pendant et après les crises et les catastrophes. Nous œuvrons dans les environnements les moins accessibles et les plus complexes afin de sauver des vies et de promouvoir la dignité humaine. Nous aidons les communautés à devenir plus fortes et plus résilientes pour que chacun puisse mener une vie sûre et saine, et avoir des possibilités de prospérer.

© **Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2022**

Toutes les parties de cette publication peuvent être citées, copiées, traduites dans d'autres langues ou adaptées aux besoins locaux sans un accord préalable de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à condition que la source soit clairement indiquée.

**Contactez-nous :**

Toute demande de reproduction à des fins commerciales doit être adressée directement au Secrétariat de la Fédération internationale :

**Adresse :** Chemin des Crêts 17, Petit-Saconnex, 1209 Genève, Suisse

**Adresse postale :** Case postale 303, 1211 Genève 19, Suisse

**T** +41 (0)22 730 42 22 | **F** +41 (0)22 730 42 00 | **C** [secretariat@ifrc.org](mailto:secretariat@ifrc.org) | **W** [ifrc.org](http://ifrc.org)